

# L'armée du désarmement

Autor(en): **Feyler, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Neue Schweizer Rundschau**

Band (Jahr): - **(1928)**

Heft 10

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-759727>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## L'armée du désarmement

*par le Colonel F. Feyler*

Sous ce titre, M. Jacques Seydoux a publié dans la livraison de juillet de la *Nouvelle revue suisse* une étude des plus flatteuses pour notre armée. Encaissons! On accepte toujours avec empressement ce qui fait plaisir. Armons nous néanmoins de quelque prudence; dans le si bienveillant jugement de l'auteur, faisons la part de la thèse qu'il défend avec une généreuse conviction et à laquelle les milices suisses servent d'étai. Sous la griserie des éloges, ne perdons pas le sangfroid.

Il s'agit du désarmement international en conformité de l'article 8 du Pacte des Nations, désarmement qui a pour limite la sécurité à assurer aux sols nationaux. Tout peuple doit posséder une organisation défensive, et la plus forte possible, affirme M. Seydoux. Le pacte ne réclame pas autre chose: « Le maintien de la paix, dit-il, exige la réduction des armements au minimum compatible avec la sécurité nationale. » Une organisation militaire défensivement efficace, mais telle qu'elle ne risque pas d'être transformée en force d'agression, le problème se pose en ces termes. Qu'il soit résolu, chacun se sentant protégé et personne n'étant plus inquiété, toute appréhension est bannie des relations internationales; rien ne saurait plus troubler le règne de la paix.

Est-il possible d'interdire le passage d'une organisation militaire défensive à une organisation offensive? demande M. Seydoux: « de réduire l'armée à n'être qu'un moyen de défense de l'indépendance de la patrie sans devenir jamais un instrument d'attaque ou de conquête? C'est la difficulté qu'il convient de résoudre. »

Aux yeux de M. Seydoux, l'armée suisse la résoud et en a fait la preuve. Pendant plus d'un siècle elle a assuré le respect du sol national sans jamais porter ombrage à aucun de ses voisins. Ils ne voient pas en elle une menace pour leur sécurité. Elle est réellement l'armée du désarmement, celle qui remplit les conditions de l'article 8 du Pacte.

D'où vient? De ce que, tout en étant une bonne armée elle est strictement une milice. Elle ne connaît pour ainsi dire pas de cadre permanent, donc pas de militaires pour qui la guerre soit une occasion d'améliorer

leur sort. Tous ceux qui la composent sont des hommes dont l'existence repose sur le travail de la vie civile, et ce travail ne s'accommode que de la paix.

Le raisonnement est parfait. Est-il sans réplique? Si persuadé que je sois des vertus militaires de notre armée, j'avoue comprendre les hésitations qu'éprouvent d'autres Etats à plier les leurs à son type. Si notre armée est une force défensive solide pour notre Confédération, elle le doit non seulement à ses qualités, mais à ce que celles-ci trouvent dans la configuration du sol un milieu auquel elles s'adaptent. Il est sage de ne pas séparer une armée de son terrain; les deux facteurs se complètent. Par exemple, la Belgique et ses plaines ondulées favorables à de larges déploiements de troupes a besoin d'une autre armée que la Suisse, quoique de faible superficie comme elle. ✓

D'autre part, si l'armée suisse ne porte ombrage à aucun voisin, c'est moins à cause de son organisation qu'en raison de la politique de la Confédération, politique conditionnée par la nature d'un Etat modeste au milieu de puissants voisins. La Confédération suisse serait incapable de transformer son armée défensive en un instrument de conquête. Si elle était un Etat à vastes ressources militaires et à politique sollicitée par d'autres ambitions, son armée ne causerait-elle à ses voisins aucune appréhension?

Ces considérations, et d'autres que l'on pourrait ajouter, expliquent que si tous les Etats réforment leur organisation militaire, aucun jusqu'à présent ne s'est résolu à adopter le système suisse. La tendance est à la réduction du temps de service, mais au fur et à mesure qu'est diminuée la durée de la formation du soldat, le cadre est renforcé. On légalise le contraire de la proposition de M. Seydoux. L'Allemagne représente actuellement le maximum de cette double tendance. Elle ne peut confier la formation de ses soldats, sous une forme rudimentaire, qu'à des associations civiles, mais elle possède le cadre le plus solidement constitué, sa Reichswehr, armée d'officiers et de sous-officiers.

Admettons néanmoins le raisonnement de M. Seydoux et abandonnons l'objection du cadre permanent d'instruction nécessaire à l'efficacité de l'organisation défensive aussi bien qu'offensive. On ne saurait se montrer d'aussi bonne composition à l'égard d'une seconde objection, celle de la « couverture ». Jusqu'ici, une couverture de la mobilisation et de la concentration des armées a été l'unique moyen à l'aide duquel on ait pu se prémunir contre une attaque brusquée.

L'armée suisse n'a pas de couverture, répondra-t-on.

En effet, pas de couverture efficace, mais c'est un de ses points faibles, voire même très faible. Il y était remédié, à l'époque des mobilisations lentes, par la rapidité de la sienne. L'armée pouvait être concentrée avant un péril imminent. L'époque des mobilisations lentes est révolue; la guerre européenne l'a fait voir, et l'attaque brusquée de Liège a commencé avant que nous fussions prêts. S'il avait pris fantaisie à l'état-major allemand de passer par la Suisse plutôt que par la Belgique, de ses troupes auraient été à Zurich en moins de temps qu'il ne leur en a fallu pour entrer à Liège, et toute notre mobilisation et notre concentration se seraient trouvées gravement compromises.

Qu'importe, répliquera-t-on; le général von Kuhl n'a-t-il pas écrit: « le passage par la Suisse est interdit à la fois par la difficulté du terrain et par l'armée suisse. » Et de l'autre côté de la barricade, l'état-major général français n'a-t-il pas fait savoir par ses instructions aux chefs de l'armée que les milices helvétiques étaient une force susceptible de défendre le territoire de la Confédération?

C'est exact. Mais de même qu'il ne faut pas séparer l'armée du terrain, ni de la nature de l'État, il ne faut pas la séparer du milieu européen dont la Confédération est un élément.

En d'autres termes, pour apprécier justement son efficacité, il convient de ne pas l'isoler. Lorsqu'une guerre éclate entre des voisins de la Confédération suisse, son armée entre dans les calculs d'effectifs de leurs états-majors. Ceux-ci pèsent le pour et le contre de l'appoint qu'elle est de nature à procurer à l'adversaire au cas où, attaquant la Confédération dans un dessin stratégique, ils l'associeraient à cet adversaire. Quelle est la meilleure combinaison: passer par la Suisse quoiqu'en donnant à l'ennemi les 200 000 hommes convenablement exercés qu'elle peut lever, ainsi que les réserves dont elle peut les renforcer en cours d'hostilités; donner pareillement à l'ennemi les lignes de résistance qu'elle lui offrira et qui lui permettront de maintenir la guerre hors de chez lui; ou bien renoncer à ce passage et considérer la neutralité que la Confédération se propose de conserver, et ses 200 000 hommes, comme une couverture protectrice dont il est préférable de ne pas se priver?

Faite à ce point de vue du calcul des effectifs, l'étude des grandes opérations de la guerre européenne sur le front d'occident et le front des Alpes témoigne de la valeur de l'argument. Dans tous les grands moments de la guerre, ceux où pouvait se poser la question du passage

d'un des belligérants par la Suisse, on le retrouve.<sup>1)</sup> Qu'on relise, par exemple, les discussions auxquelles a donné lieu chez les autorités gouvernementales et militaires en Allemagne le projet de guerre sous-marine renforcée. Une première fois, l'état-major a préféré y renoncer en raison du péril de l'intervention d'un petit Etat naval neutre. L'équilibre des forces belligérantes était tel que même une aussi modeste intervention constituait un risque intolérable. La guerre sous-marine renforcée ne fut décidée que lorsqu'on reconnut que le risque ne se produirait pas. C'est de la même façon que l'armée suisse entre en ligne de compte dans la détermination des opérations de guerre.

Il ne suffit donc pas de dire à tout Etat: Fais de ton armée une milice à la façon suisse; tu assureras à ton sol la sécurité, et persuaderas tes ennemis éventuels de la pureté de tes intentions pacifiques et de la vanité de leurs appréhensions. Les circonstances géographiques, topographiques, politiques, et les circonstances militaires aussi envisagées dans l'ensemble international, permettent à la Confédération le système qu'elle a choisi. Il s'est montré efficace en raison de ces circonstances. Cela ne signifie pas que sa généralisation soit autorisée qu'il puisse devenir un concept, et qu'il déploiera les mêmes effets dans un Etat placé dans des conditions différentes.

\*

L'argumentation qui vient d'être présentée intéresse la guerre en la forme qu'elle a revêtue jusqu'à ce jour. Cette forme est-elle immuable?

A l'époque où fut inventée la poudre à canon, on se battait avec des armes blanches et des armes de jet actionnées à la force des bras. Quand apparurent les premières armes à feu et à longues portées, les raisonnements auxquels l'art militaire avait été soumis jusqu'alors durent plier aux conditions des nouveaux armements. Cela ne se fit pas du jour au lendemain. Des traditions résistèrent, et lent surtout fut le perfectionnement des nouveaux engins. Pendant la transition, la tactique et la stratégie s'accommodèrent des compromis désirables. Puis vint le jour où l'on dut reconnaître que les anciens procédés étaient périmés, que la poudre à canon avait révolutionné l'art militaire. On ne se demanda pas si le canon était plus humain ou moins humain que le javelot et l'épée courte à deux tranchants; on jeta le javelot et l'épée courte et l'on adopta le canon.

---

<sup>1)</sup> Feyler *La Suisse stratégique et la guerre européenne*. Cet ouvrage s'est appliqué à cette recherche. Qu'on me pardonne l'indiscrétion de cette citation de source personnelle.

Que doit-on penser de l'époque actuelle? L'aviation, les gaz, la mécanisation des armées révolutionneront-elles l'art militaire? Supprimeront-elles à la longue les armes actuelles?

Ici intervient le « potentiel de guerre » auquel M. Seydoux a fait allusion, et qui, en effet, introduit dans le problème du désarmement, en transforme les données du tout au tout.

Pendant que les Etats Unis nous envoient une colombe de la paix sous les traits de M. Kellog chargé de déposer le rameau d'olivier dans l'arche européenne, ils prennent résolument les devants dans la préparation de la guerre nouvelle. L'arme chimique et aéro-chimique est un progrès, disent-ils. Il est vain de prétendre se mettre en travers du progrès. Voit-on les porteurs de halberdes se gendарmer contre à la fabrication des mousquets? Les Etats Unis étudient donc l'utilisation de l'arme chimique et aéro-chimique, utilisation défensive et offensive. Ils ont un arsenal spécial avec laboratoires, des effectifs de l'arme qui comptent déjà plusieurs centaines d'officiers et de sous-officiers, plus du 3 % des officiers de l'armée. Et comme ils admettent qu'à guerre nouvelle il convient que les esprits soient préparés, surtout si elle doit multiplier les éléments destinés à se précautionner contre elle, ils organisent des expositions ambulantes qui familiarisent les populations civiles avec les conditions de la guerre de demain.

Plus encore; ils font voir que la préparation de cette guerre favorise la prospérité nationale. Ces mêmes gaz qui, à la bataille serviront à faire respecter le sol national, sont, pendant la paix, utiles à l'agriculture, à la santé publique, à la grande industrie, au commerce. Ils sont à la disposition du paysan, du médecin et du pharmacien, des ouvriers de l'usine, des employés des magasins de vente. Tous, et les familles dont ils sont les soutiens, ont avantage à leur invention, à leur fabrication, et par eux la société toute entière. D'où cette conséquence que tandis que la fabrication des explosifs est généralement onéreuse pour les finances publiques, celle des gaz est lucrative. La nation la mieux préparée à la guerre, sera celle que ses industries chimiques, et ce qui dépend d'elles, auront rendue la plus florissante, celle qui gagnera le plus d'argent. Ce phénomène est un des facteurs du « potentiel de guerre ».

Les Etats Unis ont pris les devants, mais ils ne sont pas seuls à le comprendre ainsi. Il n'est aucun Etat industriel qui ne prépare l'arme chimique, de l'ouest à l'est du monde habité. La seule différence est dans les intentions. Les Etats Unis ne s'embarrassent pas de théories:



comme toujours, la guerre de demain sera ce que la feront les progrès industriels; nous l'acceptons et nous nous y préparons. La France qui vient de se donner une loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre dit: Nous ne nous proposons pas d'attaquer aux gaz, mais si nous le sommes nous contre attaquons. Nos gaz sont tenus prêts. Et les soviets dont la bouche est remplie de paroles de paix, le cœur de haine, et les casernes de soldats, organisent la manœuvre des gaz, si bien que leurs voisins l'organisent de même pour n'être pas pris au dépourvu. En serait-il autrement en Allemagne? en Italie? Ces Etats ruineraient-ils leurs industries chimiques pour éviter qu'elles servent à leur défense nationale?<sup>1)</sup>

En de telles conditions, que signifie le désarmement? Est-il un gage de paix mieux assurée? Moins de soldats à la caserne, et pendant moins longtemps, pourquoi pas si la nation toute entière est militarisée, si les soldats sont partout, au champ, à l'atelier, au bureau, au laboratoire, dans les mines et les usines?

Vous n'êtes pas un homme de paix! prononceront des censeurs sévères. Mais si, mais si. Qui ne serait pas un homme de paix dans le moment présent et dans nos sociétés de civilisation occidentale? Les bellicistes doivent y être un infime pour cent, même hors de Suisse.

Il n'y a pas d'armée du désarmement, voilà ce que nous entendons. L'expression est jolie, mais elle traduit une espérance, elle ne répond pas à une réalité. Il n'y a pas d'armée du désarmement parce qu'il est impossible d'empêcher une organisation, si strictement défensive qu'on l'imagine, d'être transformée, dans un bref délai, en une organisation offensive, pour peu que sous l'empire d'une circonstance imprévue l'esprit public accueille ou sollicite cette transformation.

Même le Pacte des Nations, quelque peine que se soient donné ses rédacteurs pour en faire une œuvre exclusivement pacifique peut provoquer la guerre. Il fixe un délai de trois mois avant une mise en mouvement d'armées, trois mois pendant lesquels des négociations doivent régler le différend. Trois mois! C'est assez pour préparer une armée très défensive à passer à l'agression. Un voisin soucieux de ne pas attendre ce péril ne sera-t-il pas porté à le prévenir? S'il estime son existence menacée, ou simplement ses intérêts capitaux compromis tendra-t-il la gorge comme un mouton à l'abattoir? Voilà la théorie de

---

<sup>1)</sup> Les lecteurs que cet objet intéresse trouveront des détails dans une étude de MM. S. de Stackelberg, ingénieur, et D. Zwieter, professeur de chimie, dont la *Revue militaire suisse* de septembre 1928 a commencé la publication.

la guerre préventive, et de sa légitimité si souvent discutée non par des militaires seulement, mais par des penseurs, des législateurs, qui reparait à la faveur du Pacte des Nations! Une guerre préventive! Aujourd'hui, non; mais demain, qui sait?

Désarmer pour réaliser des économies, c'est parfait. Désarmer pour assurer la paix, c'est commettre une erreur par interversion de termes. A la paix de préparer et de réaliser le désarmement, non l'inverse. Quand on invoque la Suisse comme un prototype de Société des Nations, on respecte l'ordre des termes. Pendant des siècles les Cantons ont bataillé les uns contre les autres. Puis la paix fédérale accompagnant la transformation de l'esprit public a dominé les armements cantonaux, les a supprimés pour ne plus y recourir qu'en association contre un ennemi commun, a demandé à l'organisation politique, non militaire, de parer aux différends entre associés et de faire obstacle à leurs rivalités. Alors les armées des cantons ont disparu.

La Société des Nations est à la naissance d'une évolution semblable. Qu'elle se développe, qu'elle acquière de la consistance, le désarmement pourra suivre. Vous ne voulez pas qu'elle soit un superétat? Ecartez le mot, puisqu'il vous effraie, et même la chose en ce qu'elle serait prématurée. Mais déjà la Société des Nations possède un pouvoir exécutif rudimentaire, et un pouvoir législatif plus rudimentaire encore, qui siègent à Genève. A La Haye, son pouvoir judiciaire est un peu plus développé. En 1291 la Suisse n'en avait pas autant.